



PRÉFET DE LA MEUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONTRAT DE PLAN ÉTAT – RÉGION (CPER)

1 / PRÉSENTATION DU CONTRAT DE PLAN ÉTAT – RÉGION 2015-2020 :

La génération de CPER 2015-2020, qui se termine, avait pour ambition d'organiser la convergence des financements en faveur des projets d'investissements d'avenir structurants pour les territoires et s'inscrivant dans une stratégie régionale de relance de l'investissement public et de l'emploi, dans un souci de justice, d'égalité et de dynamisme des territoires.

Pour ce qui concerne l'État, le CPER a permis la mise en cohérence interministérielle des politiques publiques sur les territoires et la mobilisation de sources de financements issues des opérateurs de l'État (ADEME, Agences de l'Eau, Voies Navigables de France) ou des Programmes d'Investissements d'Avenir (PIA).

L'accord politique entre l'État et la Région, aura mobilisé à parité un montant contractualisé de 370,13 M€ sur la période, soit un total de plus de 740 M€.

Le CPER s'organisait autour d'une priorité transversale : l'emploi, et se déclinait selon les grandes thématiques suivantes :

- L'enseignement supérieur, recherche et innovation,
- Le développement durable et la transition écologique et énergétique,
- La mobilité multimodale,
- La couverture du territoire par le THD et le développement des usages numériques,
- Un volet territorial.

En outre, pour l'État, des crédits ont été valorisés dans le CPER pour conduire des projets soutenus par des opérateurs et des programmes nationaux :

Plan Campus : 90 M€ ;

Plan France très Haut débit : 125 M€ ;

PIA Filières et Usine du futur : 36 M€ ;

Partenariats régionaux d'innovation : 10 M€ (périmètre ACAL).

Deux conventions interrégionales relatives au Fleuve Meuse et au Massif des Vosges, dont le montant des crédits contractualisés s'élevait respectivement à 47,4 M€ et 15,3 M€, ont permis également de répondre aux besoins de développement et d'attractivité de territoires spécifiques.

Au total, en intégrant le CPER, les fonds européens (800 M€) et les crédits du PACTE Lorraine, ce sont plus de 1,8 milliards d'euros d'investissements publics qui ont accompagné les projets des territoires lorrains au cours des 5 dernières années.

2 / LE VOLET TERRITORIAL

Le volet territorial a permis l'accompagnement des projets d'envergure plus limitée s'inscrivant dans une démarche territoriale infra-régionale. Il s'articulait autour des thématiques suivantes :

1. Accompagner des territoires en difficulté socio-économique et en conversion
2. Soutenir les coopérations territoriales structurantes (fonctions métropolitaines)

3. Accompagner la revitalisation des territoires ruraux (services, équipements, centralité)
4. Soutenir les coopérations transfrontalières et grand-régionales (dont EPA Belval)
5. Soutenir le renouvellement urbain et les quartiers de la politique de la ville dont NPNRU Projets d'intérêt régional (30,4 M€)
6. Se doter des outils de connaissance, d'animation et d'action sur les territoires

Les axes 1 et 3 concernaient plus particulièrement le département de la Meuse et pouvaient permettre de financer les projets relevant des thématiques suivantes :

- Accompagnement des territoires en difficulté socio-économique et en conversion :

Les projets susceptibles d'être soutenus financièrement dans le cadre de cette thématique avaient vocation à participer à la reconquête de sites en friches, de quartiers et/ou de territoires en décrochage, par la mise en place d'une politique volontariste de développement territoriale durable et s'inscrivant dans un objectif d'attractivité et d'amélioration du cadre de vie des habitants.

- Accompagner la revitalisation des territoires ruraux :

L'enjeu consistait à maintenir ou développer une dynamique territoriale positive autour d'une offre de services accessible et de qualité bénéficiant à l'ensemble des activités du territoire.

Pouvaient être éligibles :

- Les services : la création de maisons de services publics (hors fonctionnement), services d'accueil périscolaire, services d'accueil collectif de la petite enfance
- Les maisons de santé pluri professionnelles
- Les équipements sportifs, culturels et socio-culturels de dimension intercommunale
- L'organisation d'une mobilité durable de la population au sein du territoire
- Les commerces de proximité de première nécessité, par le soutien direct aux artisans-commerçants et par le financement de locaux portés par des collectivités.
- Les activités productives et résidentielles,
- Les bâtiments relais
- Le développement des espaces de travail partagés ou mutualisés
- L'accompagnement du financement de l'ingénierie opérationnelle pour l'élaboration et l'animation des projets (diagnostics, étude pré-opérationnelle, suivi-animation).

3 / NOUVEAU CONTRAT DE PLAN ÉTAT – RÉGION 2021 - 2027 :

La nouvelle génération de CPER 2021-2027 est en cours d'élaboration et sera diffusée au début de l'année 2021.

4 / INFORMATIONS UTILES :

Contacts au sein des services de l'État :
Préfecture de la Meuse
Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, Bureau de l'interministérialité : pref-subventions@meuse.gouv.fr
Tél 03.29.77.56.91